
Après la paix, tous les rêves seront permis

Salah Hannachi

Dans l'article qu'il a bien voulu nous adresser pour nous donner le point de vue de la Tunisie, M. Salah Hannachi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur, a d'abord souligné "la volonté commune qui s'affirme aujourd'hui au Maghreb et au sein de la Communauté européenne de passer de la coopération au partenariat et au co-développement". Pour lui, "cette volonté qui part d'une réalité objective de proximité et de voisinage" entend redonner à la Méditerranée sa vocation originelle d'être à la fois un espace économique et un espace culturel riche de sa diversité. Il insiste, par ailleurs, sur l'idée que les motivations soutenant cette volonté ne sont pas uniquement liées à la maîtrise des équilibres politiques et des flux sociaux mais aussi et surtout à la recherche des indispensables et fécondes synergies qui doivent surgir d'un authentique partenariat entre les deux rives de la Méditerranée.

Si au Maghreb, nous sommes d'accord sur l'essentiel en raison de notre enracinement dans un même espace où chacun comprend les implications profondes de cette appartenance commune, cela n'empêche évidemment pas qu'il y ait des divergences dans la manière d'appréhender les problèmes.

Cela tient, en particulier, au fait que les pays du Maghreb ont des situations économiques contrastées. Les deux pays qui se ressemblent

le plus sur le plan industriel et économique sont le Maroc et la Tunisie. Mais même entre ces deux pays, il y a des différences: la superficie du Maroc représente quatre fois celle de la Tunisie et sa population est trois fois plus importante. La croissance démographique du Maroc est de 3,5 % contre moins de 2 % pour la Tunisie. Quant au PIB: celui du Maroc est un peu moins du double du PIB tunisien.

Sur le plan structurel aussi il y a des différences. L'agriculture occupe au Maroc une place plus importante qu'en Tunisie, non seulement dans le PIB et l'emploi, mais aussi dans ses échanges internationaux et, en particulier, dans ses échanges avec la Communauté européenne. De même y a-t-il des différences sensibles entre les flux migratoires et la présence des nationalités maghrébines en Europe.

Il est donc inévitable que ces différences entraînent une pluralité de points de vue dans les calendriers, les approches et les priorités.

Les différences réelles qui existent et que je viens de mentionner entre les situations économiques et sociales, entre les tissus industriels, entre les structures et les orientations des échanges des pays du Maghreb avec la Communauté européenne se traduisent par des écarts entre leurs indicateurs économiques et sociaux. De telles variations existent d'ailleurs aussi en Europe. Ainsi, par exemple, les écarts entre la Grèce et les Pays-Bas sont du même ordre de grandeur que ceux qui existent entre les pays du Maghreb. On trouve une situation analogue entre les pays de l'Europe centrale et orientale.

Bien entendu, on doit tenir compte de ces données dans la conception et la mise en oeuvre de cette volonté de passage de la coopération au partenariat et dans le soutien à la restructuration pour le co-développement.

La Communauté européenne a reconnu cette nécessité pour l'Europe centrale et orientale en distinguant la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie du reste de l'Europe de l'Est dans la démarche d'intégration de ces pays à l'espace économique européen. Elle pourrait faire de même pour le Maghreb.

Ceci n'exclut pas que l'on complète les mécanismes régionaux et horizontaux par des mécanismes spécifiques aux relations de chaque pays avec le partenaire européen. Cette individualisation peut se faire aux deux niveaux : communautaire et bilatéral.

Au niveau communautaire, par le biais du montage des protocoles financiers, des protocoles de coopération technique et des protocoles de soutien à la restructuration pour la libéralisation, l'intégration et le co-développement. Elle peut se faire aussi sur le plan bilatéral entre les pays ou même entre les régions.

Vues sous cet angle, les politiques conduites directement avec le partenaire européen et la coopération bilatérale entre les pays et/ou les régions du Maghreb d'une part et les pays et/ou les régions de la Communauté d'autre part, n'apparaissent plus comme une fragmentation

de la démarche vers l'instauration d'un espace de co-développement et de partenariat euro-maghrébin. Bien au contraire. Ces politiques s'affirment comme un complément nécessaire qui permet de tenir compte des spécificités et des affinités particulières. Elles aident en somme à réaliser "un réglage fin" des montages, des mécanismes et des actions de ce processus.

Nous en sommes tellement convaincus en Tunisie que pour CAT 93, la deuxième édition du Carrefour des Affaires et de la Technologie, qui aura lieu au mois de juin 1993, le thème du Forum qui accompagne cette manifestation est le partenariat entre les régions et les collectivités locales. Plus de 400 entreprises, dont 220 européennes exposeront dans un salon d'approvisionnement et de sous-traitance et plus de 400 autres se rencontreront pour le partenariat dans la production ou la recherche. Nous l'organisons avec la Communauté européenne, avec la Chambre de commerce franco-arabe, avec celle de Marseille et d'autres chambres européennes nationales et régionales. Plusieurs régions et villes françaises y seront représentées: Rhône-Alpes, Paca, Languedoc-Roussillon, Marseille, Sète. Les présidents Jean-Claude Gaudin de Paca et Jacques Blanc du Languedoc-Roussillon y assisteront ainsi que M. Vigouroux, le maire de Marseille.

Jordi Pujol, président de l'Assemblée des régions européennes, assurera l'ouverture du Forum avec le ministre de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur de Tunisie. Il y aura aussi d'autres régions du Portugal, de Belgique, d'Italie et d'Allemagne.

Au delà de ces actions multiples et très utiles, il faut cependant poser une question essentielle: l'Europe a-t-elle une politique méditerranéenne?

A la recherche de la politique méditerranéenne de la Communauté

On peut répondre à cette interrogation en examinant le discours et l'action.

Que l'Europe ait un discours méditerranéen, cela est indiscutable. Il a été amorcé par les membres méditerranéens de la Communauté et, désormais, il recueille, je crois, l'adhésion agissante de membres non riverains de la Méditerranée comme la Belgique et l'Allemagne. Les pays du Maghreb, en particulier le Maroc et la Tunisie, sont intervenus dans le même sens et ont, ainsi, fortement encouragé ce courant méditerranéen au sein de la Communauté.

Du point de vue de l'action, il y a, bien sûr, les moyens financiers, les instruments et les programmes tels que Med-Invest que la Commission

a mis en place et auquel la Tunisie sera la première à recourir cette année pour Carrefour 93. Il y a aussi des initiatives au niveau des régions, des villes et des entreprises. Au mois de septembre la Tunisie a signé, avec la Catalogne, la Provence Alpes Côte d'Azur, l'Italie, le Portugal et d'autres régions, la Charte de la Méditerranée. Marseille et Tunis, Barcelone et Sfax, Lyon et Monastir ont conclu respectivement des accords exprimant leur volonté de continuer et de multiplier ce type d'initiatives. Le Forum Economique de Méditerranée organisé à l'occasion de CAT 93, fera le suivi de la conférence de Marseille de juin 1990 et poursuivra la réflexion sur les voies et moyens de renforcer ces projets.

Mais dans quelles perspectives de coopération et dans quel schéma se situent ces initiatives? Comment peut-on les consolider? Avant de répondre à ces questions, il y a lieu de comparer la politique Europe centrale et orientale (ECO) de la Communauté avec sa politique méditerranéenne.

Le nombre et l'importance des structures, des instruments, des moyens et des programmes pour l'un, contraste avec la faiblesse et les insuffisances des mêmes éléments pour l'autre. La raison en est, peut-être, que des motivations d'ordre affectif, culturel, géopolitique et stratégique ont abouti à un consensus qui a permis une mobilisation efficace des moyens nécessaires à la conception et à la mise en oeuvre d'une politique ECO qui a donné rapidement des résultats concrets.

Mais il y a une autre explication possible: derrière la politique ECO de la Communauté, se trouve un argentier capable, du fait de son poids économique, de sa structure et de ses intérêts industriels, de jouer le rôle de locomotive pour la réalisation de cette politique.

Par rapport à la politique méditerranéenne, la situation se présente tout autrement: il y a dans la Communauté une multiplicité de centres de décision et donc d'impulsion et les pays susceptibles de jouer ce rôle d'entraînement sont sollicités et, puis-je ajouter, tentés ailleurs: l'Italie par sa situation interne, la France par la Francophonie (en Amérique du Nord, en Afrique ou en Indochine), l'Espagne par l'Ibérisme.

Cette dispersion se répercute non seulement sur les programmes et les moyens publics de coopération, mais aussi sur les initiatives des agents privés. Les statistiques concernant la France — un des pays susceptibles de jouer ce rôle de locomotive — confirment cette analyse, comme le montrent les données chiffrées suivantes:

Répartition géographique

des investissements directs français à l'étranger (en %)

EUROPE	58,3	AMÉRIQUE	31,7
dont :		dont :	
Suisse	11,2	Etats-Unis	24,3
Pays-Bas	10,1	Canada	2
Royaume-Uni	8,1	Brésil	2,5
UEBL	8	Argentine	0,7
Italie	4,2		
Portugal	0,7		
Grèce	0,3		
AFRIQUE	2,9	ASIE	2,1
dont :		dont :	
Maroc	0,3	Japon	0,7
Algérie	0,1	Hong Kong	0,5
Tunisie	0,1	Singapour	0,5
Egypte	0,1	Corée du Sud	0,2
Côte d'Ivoire	0,7	Taiwan	0,1
Cameroun	0,5	Chine	0,1
Gabon	0,5		
Sénégal	0,2	Autres	0,5

Si l'on regarde ces chiffres relatifs aux investissements français à l'étranger, il est difficile d'y déceler une politique de proximité ou une politique méditerranéenne.

Ils ne sont en cohérence ni avec la volonté de mettre en place une politique méditerranéenne, ni même avec les intérêts commerciaux de la France. Ils contrastent avec les mêmes données pour le Japon qui, elles, traduisent clairement une politique de proximité et démontrent une volonté forte de privilégier les échanges avec Taïwan et les autres pays du Sud-Est Asiatique et de l'ASEAN. Ces échanges sont devenus aussi importants, sinon plus, que les échanges avec l'Europe.

Rapprocher les cœurs et les esprits

Ceci étant constaté, la question est de savoir comment il est possible de mieux articuler le discours et l'action d'une politique méditerranéenne, le discours et l'action d'une volonté commune de partenariat et de co-développement fondés sur l'exploitation des synergies et des complémentarités? En bref, comment reprendre "l'oeuvre méditerranéenne", pour employer un mot de Braudel?

Cela peut se concevoir autour d'un certain nombre de projets et de politiques. Je pense, personnellement, à des projets de rapprochement

des hommes et des entreprises soutenus par des politiques concertées et globales.

C'est, en fait, un projet de rapprochement des cœurs et des esprits. Il doit comprendre des actions, des programmes et des institutions culturelles et scientifiques. Son contenu peut porter sur la valorisation du patrimoine commun qu'il soit archéologique, culinaire, musical, touristique* ou autre; sur la commémoration de moments forts partagés de l'histoire méditerranéenne récente ou lointaine; sur un effort commun de relever certains défis scientifiques, culturels, sociaux ou écologiques, pour préparer une destinée commune.

Enfin, il y a lieu de souligner à quel point la paix au Moyen-Orient, en Yougoslavie, en Asie Mineure et plus généralement autour de la Méditerranée, cette "mer patrie", accélérerait la reprise de l'oeuvre méditerranéenne et améliorerait sensiblement les chances de réussite de ces projets et de ces politiques.

Les négociations en cours entre les Israéliens et les Palestiniens nous en laissent entrevoir l'horizon. Les Juifs et les Arabes n'ont pas de contentieux entre eux. Ils ont démontré qu'ils peuvent vivre ensemble en Espagne. Ils le démontrent aujourd'hui au Maroc, en Tunisie. Ils peuvent le faire au Moyen-Orient.

Si la paix s'instaure enfin, tous les rêves seront alors permis.

Salah Hannachi est secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Coopération internationale et de l'Investissement extérieur.

Note

*On peut imaginer des produits touristiques méditerranéens communs comme "Le Périple d'Ulysse", "Iles Archéologiques" et d'autres circuits thématiques conçus à l'échelle de la Méditerranée. De même dans le secteur des services, de l'industrie et de l'agriculture avec, par exemple, la promotion de produits comme l'huile d'olive.